

Diplôme d'état en psychomotricité

Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires
au diplôme d'Etat de psychomotricie

• 2ème année à l'IFSER Sup

La deuxième année a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

- **Volume horaire d'enseignement et d'accompagnement pédagogique**
2ème année : 670 h
- **Stage : 200h**

LES ENSEIGNEMENTS

	MODULES	VOLUME HORAIRE PAR MODULE	COEFF
2.01	Anatomie - Physiologie	110 dont 15 d'enseignements dirigés	3
2.02	Pédiatrie	40	2
2.03	Psychologie	80	3
2.04	Psychiatrie	50	2
2.05	Psychomotricité	150	4
2.06	Théorico-clinique	50	2
2.07	Pratique en psychomotricité	150	4

LES STAGES et LIEUX

En 2ème ANNÉE

Ce sont des stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques qui doivent se faire au sein de 3 différents types d'institution et différentes classes d'âge, d'un volume horaire global de 200 heures. Les étudiants complètent les heures de stage par du Temps Personnel de Recherche.

La répartition est la suivante :

1 stage de 60 h sur 3 semaines consécutives,

1 stage de 90 h en 2 fois 45 h sur 2 blocs de 2 semaines consécutives, 1 stage de 50 h sur 2 semaines consécutives.

LIEUX de STAGE (en 2ème année)

Hôpital psychiatrique : première approche de la maladie mentale (abords des prises en charge, chimiothérapie, thérapies à méditation corporelle, etc.).

(CMPP), (IMP ou IMPRO), (CAMSP), des institutions pour patients déficients sensoriels ou moteurs..., et étude sur l'évaluation diagnostique, passation de bilans psychomoteurs, etc.